A

(N° 145.)

Chambre des Représentants.

Séance du 14 Février 1846.

ANNEXE A LA PROPOSITION DU BUDGET DE 1846.

ÉTAT DÉTAILLÉ

DE L'EMPLOI DES FONDS ALLOUÉS POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE, PENDANT L'ANNÉE 1844, TANT PAR LE GOUVERNEMENT QUE PAR LES PROVINCES ET LES COMMUNES, DÉPOSÉ PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 25 DE LA LOI DU 23 SEPTEMBRE 1842.

Bruxelles, le 12 février 1846.

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un document qui, aux termes du dernier aliéna de l'art. 23 de la loi du 23 septembre 1842, devait être annexé à la proposition du Budget du Département de l'Intérieur, dont la discussion est sur le point de s'ouvrir.

Voici en quels termes ce dépôt est prescrit au Gouvernement :

« Chaque année il sera annexé à la proposition du Budget un état détaillé de » l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire, pendant l'année pré- » cédente, tant par l'État que par les provinces et les communes. »

Lorsque le Gouvernement a présenté les lois de finances pour l'exercice de 1846, le Département de l'Intérieur s'est trouvé dans l'impossibilité d'y joindre l'état réclamé par la loi de l'instruction primaire : les renseignements qui devaient être réunis par les administrations provinciales n'étaient point encore parvenus au Gouvernement.

Le retard apporté à la discussion du Budget de l'Intérieur me permet de faire encore ce dépôt en temps utile.

C'est la première fois, depuis la promulgation de la loi de 1842, que le Gou-

vernement produit l'état de l'emploi des subsides, avec tous les détails que comporte un semblable document, et dans une forme susceptible d'être arrêtée pour l'avenir, parce qu'elle facilitera les comparaisons des années entre elles.

L'état que j'ai l'honneur de déposer, et dont l'impression me paraît nécessaire, se compose de sept tableaux comprenant, dans un ordre systématique, tous les objets qui donnent lieu à des dépenses en faveur de l'instruction primaire.

Le premier, tableau *A*, présente : LE RELEVÉ DES FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PROVINCIALE.

J'ai consacré une colonne à chaque objet de dépense, en ayant soin de séparer les dépenses provinciales de celle de l'État.

Le deuxième, tableau *B*, présente : LE RELEVÉ DES FRAIS ANNUELS DU SERVICE ORDINAIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, COMMUNALE PROPREMENT DITE :

Indépendamment de toutes autres ressources locales puisées dans la charité publique ou privée, le tableau indique la part contributive supportée par les Budgets des communes, des provinces et de l'État.

Le troisième, tableau *C*, présente : LE RELEVÉ DES SOMMES CONSACRÉES AUX CONSTRUCTIONS, AUX RÉPARATIONS ET A L'AMEUBLEMENT DE SALLES ET DE MAISONS D'ÉCOLE.

Les ressources locales extraordinaires, ainsi que la part contributive supportée par les Budgets communaux, provinciaux et de l'État, sont indiquées dans ce tableau.

Le quatrième, tableau *D*, présente : LE RELEVÉ DES SOMMES CONSACRÉES A L'ENCOURAGEMENT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE, titre III de la loi.

Dans ce tableau figurent les caisses de prévoyance, les bourses d'études en faveur des élèves instituteurs. L'origine budgétaire de chaque dépense s'y trouve également indiquée.

Le cinquième, tableau *E*, présente : LE RELEVÉ DES SOMMES CONSACRÉES A L'ENTRETIEN DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS SPÉCIAUX, tels qu'écoles gardiennes ou salles d'asile, écoles d'adultes, dominicales, manufactures ou d'ouvriers, d'industrie, de commerce, de sourds-muets et d'aveugles. L'origine budgétaire de chaque dépense s'y trouve aussi indiquée.

Le sixième, tableau *F*, présente : LE RELEVÉ DES DÉPENSES DES ÉCOLES NORMALES ET DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Enfin le septième, tableau *G*, présente un résumé général des six autres.

A la simple inspection de ce dernier tableau l'on reconnaît :

1° Quelle est la somme totale dépensée en Belgique, pour le service de l'instruction primaire, en 1844; — cette somme s'élève à fr. 2,366,759 38 c^s^, non compris la rétribution des élèves solvables dans les écoles communales;

2° Quelle part de cette somme a été fournie par la bienfaisance publique ou privée; les dons particuliers, les subventions des bureaux de bienfaisance et d'autres établissements de charité, les fondations; — cette part s'élève à fr. 242,426 90 c^s^;

3° Quelle part a été supportée directement par les Budgets communaux; — cette part s'élève à fr. 1,137,847 09 c^s^;

4° Quelle part a été supportée par les Budgets provinciaux; — cette part s'élève à fr. 275,886 22 c^{s};

5° Quelle part l'État a prise à sa charge; — cette part s'élève à fr. 710,599 17 c^{s}.

En résumé, les dépenses effectuées pour le service de l'instruction primaire représentent à peu près 9 p. % des contributions directes.

Les communes, qui, aux termes de l'art. 23 de la loi du 23 septembre 1842, doivent consacrer à ce service une somme égale au moins à 2 p. % des contributions directes, sans être inférieure à la somme votée pour le même objet en 1842, figurent dans la dépense pour un peu plus de 4 p. %.

Les provinces y figurent pour environ 1 p. %, la moitié de la charge qui leur incombe légalement.

Le Gouvernement y figure pour à peu près 3 p. %.

Le reste est couvert par la bienfaisance.

Je regrette de n'avoir pu satisfaire plus tôt à la prescription de l'article 23 de la loi; mais j'espère que la Chambre voudra bien considérer que, dans les premiers temps d'une organisation toute nouvelle, des retards n'ont pu être évités.

L'on doit encore considérer comme transitoire cette première période triennale; à l'avenir un mouvement normal et régulier pourra être imprimé à l'exécution de la loi. Dès l'ouverture de la session, au mois de novembre prochain, je pourrai déposer sur le bureau de la Chambre, le rapport triennal ordonné par l'article 38 de la loi, et qui doit comprendre les années 1843, 1844 et 1845; à ce travail, dont les éléments ne sont pas encore tous rassemblés, sera joint l'état détaillé de l'emploi des subsides de l'exercice de 1845, dont le dépôt pourra ainsi se faire simultanément avec la proposition du Budget pour 1847, comme le veut l'article 23 de la loi organique de l'instruction primaire.

Le Ministre de l'Intérieur,

SYLVAIN **VAN DE WEYER.**

LITT. A. *Relevé des frais d'administra*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES D'ADMINISTRATION	DÉPENSES A LA CHARGE EXCLUSIVE DE L'ÉTAT.								
		TOTAL des DÉPENSES à charge de l'État.	Commission centrale	INSPECT. DES ÉCOLES NORMALES.		INSPECT. CIVILE PROVINCIALE.		INSPECTION ECCLÉSIASTIQUE, 1er degré		
				Traitement fixe	Frais de tournées	Traitement fixe	Frais de tournées	Culte catholique	Culte protestant	Culte israélite
Anvers	14,036 16	7,809 66	»	»	»	3,000 »	1,259 66	2,300 »	»	»
Brabant	17,402 »	7,702 50	»	»	»	3,000 »	352 50	2,600 »	»	»
Flandre occidentale . .	20,868 »	9,468 »	»	»	»	3,000 »	968 »	2,500 »	»	»
Flandre orientale. . .	22,455 25	9,925 25	»	»	»	3,000 »	1,525 25	2,600 »	»	»
Hainaut	25,552 50	11,165 50	»	»	»	3,000 »	2,565 50	2,600 »	»	»
Liége	17,511 92	8,418 50	»	»	»	3,000 »	978 50	2,500 »	»	»
Limbourg	10,712 74	6,160 »	»	»	»	3,000 »	»	2,100 »	»	»
Luxembourg	15,717 »	8,167 »	»	»	»	3,000 »	1,492 »	2,100 »	»	»
Namur	13,859 95	7,991 »	»	»	»	3,000 »	1,266 »	2,500 »	»	»
Les neuf provinces . .	14,275 38	14,275 38	6,070 74	(1) 1,666 64	34 »	»	»	»	310 »	(2) »
TOTAUX. . . .	170,430 90	91,078 79	6,070 74	1,666 64	34 »	27,000 »	10,205 41	21,600 »	310 »	»

tion générale et provinciale.

DÉPENSES A LA CHARGE DES PROVINCES.								Observations.
INSPECT ECCLÉSIAST, 2me degré		Impressions, de registres, etc. — Souscriptions	TOTAL DES DÉPENSES à charge de la province	INSPECTION CANTONALE			FRAIS des conférences d'INSTITUTEURS	
Nombre de ressorts	Indemnités			Nombre des ressorts	Indemnités fixes	Frais de tournées		
10	1,250 »	»	6,226 50	7	4,200 »	2,026 50	»	
14	1,750 »	»	9,759 50	10	7,200 »	2,559 50	»	
8	3,000 »	»	11,400 »	8	8,400 »	3,000 »	»	
14	3,000 »	»	12,552 »	14	9,200 »	3,352 »	»	
28	3,000 »	»	12,588 50	18	8,000 »	4,588 50	»	
27	1,940 »	»	9,095 42	14	6,300 »	2,795 42	»	
12	1,060 »	»	4,552 74	5	3,100 »	1,452 74	»	
20	1,575 »	»	7,550 »	17	4,700 »	2,850 »	»	
16	1,425 »	»	5,848 95	15	3,645 83	2,203 12	»	
»	»	6,194 »	»	»	»	»	»	(1) Du 1er août au 31 décembre 1844 (2) L'inspection ecclésiastique des écoles israélites n'est organisée que depuis le 26 avril 1845
149	18,000 »	6,194 »	79,351 61	108	54,745 83	24,605 78	»	

LITT. **B.** *Dépenses annuelles ordinaires de l'instruction*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	ÉVALUATION des BESOINS LOCAUX du service ordinaire.	TOTAL DES DÉPENSES de toute nature.	2 P. % limite *MINIMUM* des OBLIGATIONS des COMMUNES et des provinces.	RESSOURCES		
				FONDATIONS d'instruction.	DONATIONS ou LEGS.	Allocations DES BUREAUX de bienfaisance.
Anvers	96,252 86	85,827 89	54,574 78	538 62	»	5,135 86
Brabant	202,732 94	204,232 94	102,708 94	2,122 83	»	46,527 75
Flandre occidentale	129,522 45	136,006 49	73,881 46	»	»	22,402 10
Flandre orientale	122,273 18	120,803 15	92,596 74	160 »	»	5,851 26
Hainaut.	221,694 68	231,090 16	82,809 08	2,824 20	484 50	47,722 54
Liége	206,281 04	206,968 44	50,257 04	1,800 74	312 05	24,769 08
Limbourg	74,221 75	74,526 96	14,496 65	»	267 15	15,058 32
Luxembourg	152,590 52	127,696 27	12,125 26	»	»	11,483 78
Namur	275,204 87	214,925 57	27,506 89	5,151 70	5,535 65	25,464 14
TOTAUX	1,480.574 27	1,401,877 87	510,756 80	12,578 09	4,599 13	204,394 85

primaire communale proprement dite.

LOCALES.		SUBSIDES sur LES FONDS provinciaux.	SUBSIDES sur LES FONDS de l'État.	Observations.
SOMMES DÉPENSÉES sur LE BUDGET communal.	TOTAL des RESSOURCES LOCALES.			*N. B.* On n'a compris dans la 3e col. (*Total des dépenses de toute nature*) que les dépenses qui se rapportent à l'exercice 1844.
63,855 74	69,550 22	7,693 93	8,805 74	Les allocations communales s'élevaient ensemble à fr. 74,916 71 cs. — Il y a eu une économie de fr. 10,060 97 cs.
122,707 51	171,358 09	17,024 67	15,830 18	L'inspecteur provincial avait évalué les besoins à fr. 265,616 31 cs; mais la députation n'a admis qu'une somme de fr. 202,732 94 cs. — Dans le subside de l'État se trouve compris une somme de 1,500 francs, allouée à l'école du dépôt de mendicité de *la Cambre*.
91,975 42	114,377 52	11,589 97	10,039 »	
93,728 88	99,720 14	8,004 78	15,078 23	
151,587 12	202,618 16	17,472 »	(1) 11,000 »	(1) Y compris une somme de 500 francs, allouée à l'école du dépôt de mendicité de Mons.
113,840 49	140,722 54	25,903 05	42,345 05 (2) 40,912 36	(2) Une partie du subside alloué à la province de Liége (fr. 40,912 36 cs) a été employée à payer l'arriéré des dépenses de 1843. — Il est à remarquer que, dès 1843, la province avait affecté à l'enseignement primaire les sommes voulues par l'art. 23 de la loi.
20,917 90	45,243 57	4,000 »	25,083 59 (3) 15,000 »	(3) On n'a pas fait figurer ici la partie du subside de l'État (fr. 3,797 20 cs) qui a dû être prélevée sur le Budget de 1845, à cause de l'insuffisance des fonds portés au budget de 1844. Une autre partie du même subside (15,000 francs) se rapporte à l'exercice 1843. — La somme de 15,000 fr. a dû être allouée en exécution de l'art. 23 de la loi.
66,552 74	78,016 52	5,955 »	45,724 75	Dans l'évaluation des besoins, on a tenu compte des rétributions scolaires à payer par les élèves solvables.
132,135 08	166,264 57	11,876 »	36,785 »	Même observation.
866,281 88	1,087,650 95	105,519 40	264,619 90	

LITT. C. *Dépenses pour constructions, répara*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	TOTAL des DÉPENSES de TOUTE NATURE.	RESSOURCES LOCALES.				
		FONDATIONS.	ALLOCATIONS des BUREAUX de bienfaisance et autres établissem[ts] publics DE CHARITÉ.	DONS des PARTICULIERS.	ALLOCATIONS COMMUNALES.	TOTAL des RESSOURCES LOCALES.
Anvers	10,550 »	»	»	»	10,950 »	10,950 »
Brabant	48,898 50	»	»	»	26,892 88	26,892 88
Flandre occidentale	29,995 40	»	»	»	16,656 81	16,656 81
Flandre orientale	21,892 85	»	»	»	16,552 85	16,552 85
Hainaut	830 »	»	»	»	250 »	250 »
Liége	85,098 48	»	200 »	15,854 85	49,408 46	65,463 29
Limbourg	49,754 25	»	4,000 »	900 »	28,254 25	33,154 25
Luxembourg	44,510 50	»	»	»	31,295 »	31,295 »
Namur	49,846 92	»	100 »	»	34,996 92	35,096 92
TOTAUX.	348,356 88	»	4,300 »	16,754 85	215,035 15	256,089 98

tions et ameublement d'écoles.

SUBSIDES PROVINCIAUX.	SUBSIDES DE L'ÉTAT.	NOMBRE D'ÉCOLES CONSTRUITES.	NOMBRE D'ÉCOLES RÉPARÉES.	NOMBRE D'ÉCOLES MEUBLÉES.	Observations.
6,400 »	2,200 »	»	»	»	Les subsides de la province et de l'État, ainsi que les allocations consenties par les communes, qui ont été imputées sur des exercices antérieurs ou postérieurs à 1844, ne figurent pas ici.
15,655 62	6,350 »	»	»	»	
7,758 59	5,600 »	»	»	»	
3,240 »	2,300 »	»	»	»	
580 »	»	»	»	»	
12,000 »	5,655 19	»	»	»	
3,000 »	13,600 »	»	»	»	
3,400 »	9,817 50	»	»	»	
5,550 »	9,200 »	»	»	»	
57,564 21	54,702 69	»	»	»	

LITT. **D.** *Encouragements à*

NOMS des PROVINCES.	TOTAL des SUBSIDES de toute nature	SUBSIDES SUR LES FONDS COMMUNAUX.					SUBSIDES SUR LES FONDS PROVINCIAUX.					
		Aux caisses de prévoyance.	Concours et prix.	BOURSES. Élèves instituteurs.	BOURSES. Élèves institutrices	Total des dépenses communales.	Aux caisses de prévoyance.	Concours.	BOURSES. Élèves instituteurs	BOURSES. Élèves institutrices	Publications ayant pour objet l'enseignement primaire.	Total des dépenses de la province
Anvers	7,320 »	»	»	»	»	»	1200 »	»	»	»	»	1,200 »
Brabant	11,585 »	»	»	»	»	»	2000 »	»	»	»	»	2,000 »
Flandre occidentale. .	5,658 »	»	»	»	»	»	2000 »	»	225 »	»	108 »	2,333 »
Flandre orientale . .	5,750 »	»	»	»	»	»	1000 »	»	»	»	»	1,000 »
Hainaut	8,725 »	»	»	»	»	»	1883 »	»	»	»	»	1,883 »
Liége	9,545 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Limbourg	5,175 »	»	»	»	»	»	200 »	»	»	»	»	200 »
Luxembourg.	5,950 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Namur	5,850 »	»	»	»	»	»	400 »	»	1,500 »	»	»	1,900 »
— —	9,960 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX . .	71,516 50	»	»	»	»	»	8683 »	»	1,725 »	»	108 »	10,516 »

l'instruction primaire.

SUBSIDES SUS LES FONDS DE L'ÉTAT.									
Aux caisses de prévoyance.	A des instituteurs vieux ou infirmes.	Encouragements à des instituteurs en exercice.	Concours.	BOURSES.				Publications ayant pour objet l'instruct[n] primaire.	TOTAL des DÉPENSES de L'ÉTAT.
				Écoles normales de l'État.	Cours normaux des écoles primaires sup[r].	Écoles normales privées.	Pour des élèves institutrices.		
»	820 »	100 »	»	5,200 »	»	»	»	»	6,120 »
»	3,500 »	1,135 »	»	2,450 »	1,600 »	»	700 »	»	9,385 »
»	1,525 »	»	»	»	100 »	1,500 »	200 »	»	3,325 »
»	1,850 »	»	»	800 »	200 »	1,500 »	400 »	»	4,750 »
»	1,940 »	»	»	1,400 »	1,000 »	2,500 »	»	»	6,840 »
»	1,985 »	»	»	1,800 »	200 »	4,000 »	1,560 »	»	9,545 »
»	425 »	350 »	»	200 »	»	2,000 »	»	»	2,975 »
»	1,500 »	»	»	600 »	100 »	1,500 »	250 »	»	3,950 »
»	1,050 »	»	»	1,000 »	»	1,500 »	400 »	»	3,950 »
»	»	»	»	»	»	»	»	9,960 50	9,960 50
»	14,595 »	1,585 »	»	13,450 »	3,200 »	14,500 »	3,510 »	9,960 50	60,800 50

LITT. E. *Établissements*

DÉSIGNATION des PROVINCES.	TOTAL des SUBSIDES de TOUTE NATURE.	SUBSIDES ACCORDÉS SUR LES FONDS COMMUNAUX pour le service des						SUBSIDES SUR LES		
		Salles d'asile ou écoles gardiennes	Écoles du soir et du dimanche pr les adultes	Ouvroirs ou écoles manufactures	Écoles industrielles et commerciales	Écoles de sourds-muets et d'aveugles	TOTAL des DÉPENSES des communes.	Salles d'asile ou écoles gardiennes.	Écoles du soir et du dimanche pr les adultes	Ouvroirs ou écoles manufactures
Anvers	2,400 »	1,400	»	»	»	»	1400 »	»	»	»
Brabant	18,750 »	3,180	»	»	»	»	3180 »	1,450	»	»
Flandre occidentale .	50,959 »	»	»	4,462 »	»	»	4462 »	400	375	7,950
Flandre orientale . .	55,129 67	»	»	4,200 »	»	»	4200 »	»	»	8,650
Hainaut	11,972 87	»	475	249 54	»	»	724 54	»	760	»
Liége	32,625 »	11,286	13,227	»	»	»	24513 »	»	750	»
Limbourg . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Luxembourg . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Namur	8,425 »	2,025	100	»	»	»	2125 »	»	100	»
— — —	9 25	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX . .	138,248 79	17,891	13,802	8,911 54	»	»	40,604 54	1.850	1 985	16,600

spéciaux.

FONDS PROVINCIAUX			SUBSIDES SUR LES FONDS DE L'ETAT						Observations.
Ecoles d'industrie, de commerce et d'agriculture	Ecoles de sourds-muets et d'aveugles	TOTAL des DÉPENSES des provinces	Salles d'asile ou écoles gardiennes	Ecoles du soir et du dimanche pr les adultes	Ouvroirs ou écoles manufacturières	Écoles d'industrie, de commerce et d'agriculture	Ecoles de sourds-muets et d'aveugles	TOTAL des DÉPENSES de l'Etat	
»	»	»	1,000	»	»	»	»	1,000 »	1) École industrielle et commerciale de Wavre, 3,000 francs — Ecole centrale de commerce à Schaerbeek, 3,000 francs
»	»	1,450	2,700	»	5,400 »	1) 6,000 »	2) 2,000	14,100 »	2) Institut des sourds-muets et des aveugles à Bruxelles
»	»	8,725	200	125	11,947 »	»	3) 5,500	17,772 »	3) Institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges
»	»	8,650	»	300	19,979 67	»	»	20,279 67	
»	»	760	300	135	1,700 »	4) 8,333 33	»	10,488 33	4) École d'arts et métiers de Fourneuy
»	»	750	1,060	»	»	2,000 »	) 4,500	7,560 »	5) Institut des sourds-muets et des aveugles de Liége
»	»	»	»		»	»	»	»	
»	»	»		»	»	»	»	»	
»	»	100	50	150	»	6) 6,000 »	»	6 200 »	6) École industrielle et commerciale d'Andenne, 3 000 francs — Ecole moyenne de Philippeville 3,000 francs
»	»	»		»	»	»	»	(7 9 25	7) Prix d'un exemplaire de l'*Essai sur l'éducation des sourds-muets et des aveugles*
»	»	20,435	5,310	730	57 026 67	22,333 33	11,800	77,209 25	

LITT. F. *Dépenses des écoles normales et*

ÉTABLISSEMENTS.		TOTAL des DÉPENSES de TOUTE NATURE	DÉPENSES SUPPORTÉES			ÉCOLES NORMALES.		
			Par les communes	Par la province	Par l'État	1er établissem	DÉPENSES ANNUELLES. Personnel	Matériel
Anvers	École norm. de l'Etat à Lierre	(1) 47,586 72	»	»	47,586 72	2,093 56	22,502 16	22,991 20
	— primaire supér. à Anvers	12,390 »	1,200 »	»	3,000 »	»	»	»
	— — à Malines	8,671 02	»	»	3,000 »	»	»	»
	— — à Turnhout	(2) 5,560 91	230 »	»	3,000 »	»	»	»
Brabant	Ecole norm. de l'Etat à Nivelles	(3) 46,207 82	»	»	46,207 82	1,428 91	20,806 25	23,972 66
	— prim. super. à Bruxelles	19,974 »	»	»	2,520 »	»	»	»
	— — des filles à Bruxelles	»	»	»	1,700 »	»	»	»
	— — — à Louvain	7,804 84	»	»	3,000 »	»	»	»
	— — — à Jodoigne	7,089 81	1,200 »	»	3,000 »	»	»	»
Flandre occidentale	— — — à Bruges	14,541 77	»	»	6,000 »	»	»	»
	— — — à Furnes	4,815 55	»	»	3,000 »	»	»	»
	— — — à Courtrai	2,895 83	»	»	3,000 »	»	»	»
Flandre orientale	— — — à Gand	9,484 12	870 72	»	2,000 »	»	»	»
	— — — à Alost	8,544 59	»	»	3,000 »	»	»	»
	— — — à Renaix	4,466 61	»	»	3,000 »	»	»	»
Hainaut	— — — à Mons	7,527 30	»	»	3.000 »	»	»	»
	— — — à Tournay	5,881 55	»	»	4,000 »	»	»	»
	— — — à Thuin	9,314 »	2,000 »	»	3,000 »	»	»	»
Liége	— — — à Limbourg	5,097 32	2,517 80	»	2,074 »	»	»	»
	— — — à Stavelot	5,746 24	1,200 »	»	2,500 »	»	»	»
Luxembourg	— — — à Virton	12,465 50	2,000 »	1,500 »	3,000 »	»	»	»
	— — — à Marche	6,051 72	490 05	»	3,000 »	»	»	»
	— — — à Neufchât.	6,044 09	2,150 »	»	3,000 »	»	»	»
Namur	— — — à Namur	5,525 75	»	»	3,000 »	»	»	»
	— — — à Dinant	5,429 55	1,800 »	»	3,000 »	»	»	»
	TOTAUX . . . fr.	262,716 39	15,978 57	1,500 »	162,188 54	3 522 27	45,108 41	46,963 86

des écoles primaires supérieures.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.						Observations.
1er établissem.	Dépenses extraordin.	DÉPENSES ANNUELLES. Personnel.	DÉPENSES ANNUELLES. Matériel.	Cours nouveaux.	Produit du minerval.	*N. B.* Les sommes portées dans la dernière colonne, doivent être considérées comme étant la part contributive des parents dans les dépenses générales des écoles primaires supérieures.
»	»	»	»	»	»	(1) Les bourses accordées à des élèves instituteurs de l'école normale de Lierre, tant sur les fonds de l'État que sur les fonds provinciaux, se trouvent renseignées dans le tableau *D*.
»	»	8,600 »	3,790 »	»	8,920 »	
»	»	6,480 »	2,191 02	»	4,608 75	
2,250 »	»	(2) 1,049 66	(2) 261 25	»	(2) 300 »	(2) Pour le 4me trimestre.
»	»	»	»	»	»	
»	»	10,174 52	3,799 68	»	21,000 »	(3) Même observation que pour l'école normale de Lierre.
»	»	»	»	»	»	
»	»	5,762 68	2,042 16	»	3,809 »	
»	»	5,879 15	1,210 66	»	3,154 54	
»	3,000 »	9,300 »	2,241 77	»	10,325 95	
2,250 »	»	(4) 1,587 50	1,177 85	»	562 75	(4) Pendant le 4me trimestre de 1844, époque de l'ouverture de cet établissement.
2,250 »	»	645 83	»	»	»	
»	»	5,610 »	3,874 12	»	6,217 »	
»	»	6,178 61	2,365 98	»	4,492 »	
2,250 »	»	2,216 61	»	»	»	
»	»	5,540 »	1,787 50	»	5,113 50	
»	»	4,870 »	11 55	1,000 »	2,169 50	
»	»	8,800 »	514 »	»	5,460 »	
»	»	2,460 »	2,657 32	»	»	
»	»	3,200 »	546 24	»	830 59	
»	»	11,525 »	1,140 50	»	2,540 »	
»	»	3,300 »	751 72	»	1,019 »	
»	»	3,366 66	677 45	»	2,140 12	
»	»	3,200 »	325 75	»	»	
»	»	3,095 25	334 50	»	602 50	
9,000 »	3,000 »	124,441 27	31,680 58	1,000 »	83,271 18	

LETT. G. *Résumé général de*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	RÉSUMÉ DES SIX TABLEAUX.				TABLEAU A.		TABLEAU B.			
	État.	Province.	Commune.	TOTAL.	État.	Province.	État.	Province.	Commune.	Ressources extraord^s. (a)
Anvers	82,319 62	21,520 43	77,655 74	181,495 79	7,809 16	6,226 50	8,803 74	7,693 93	63,855 74	5,474 48
Brabant	109,615 50	45,889 79	153,080 39	309,485 68	7,702 50	9,759 50	15,850 18	17,024 67	123,707 51	48.650 78
Flandre occidentale	58,204 »	41,785 56	113,094 23	213,084 79	0,468 «	11,400 »	10,039 »	11,589 97	91,975 42	22,402 10
Flandre orientale	58,331 16	33,426 78	115,152 45	206,910 38	9,923 25	12,532 »	13,078 23	8,004 78	93,728 88	5,991 26
Hainaut	49,491 83	33,083 50	154,561 66	237,136 99	11,163 50	12,388 50	11,000 »	17,472 »	151,587 12	51,031 04
Liége	118,788 10	6,7464 47	191,479 75	357,014 32	8,418 50	9,093 42	42,343 05 40,912 36	23,903 05	113,840 49	26,881 85
Limbourg	62,818 59	11,752 74	58,152 13	132,723 46	6,160 »	4,552 74	25,083 59 15,000 »	4,000 »	29,917 90	15,352 47
Luxembourg	76,659 25	16,405 »	102,765 74	195,829 99	8,167 »	7,550 »	45,724 75	3,935 »	66,532 74	11,483 78
Namur	70,126 »	25,274 95	171,005 »	266,405 95	7,991 »	5,848 95	36,785 »	11,876 »	132,133 08	34,131 49
— — —	14,275 38	»	»	14,275 38	14,275 38	»	»	»	»	»
— — —	9 25	»	»	9 25	»	»	»	»	»	»
— — —	9,960 50	»	»	9,960 50	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	(b) 710,599 17	275,886 22	1,137,847 09	2,124,332 48	91,078 29	79,351 61	264,619 90	105,519 40	866,278 88	221,372 05

(a) Les sommes portées dans les dernières colonnes des tableaux **B** et **C** (*Ressources extraordinaires*) ne sont pas comprises dans le résumé des six tableaux; en ajoutant ces sommes au total de la 4^e^ colonne du résumé des six tableaux, s'élevant à la somme de de fr. 2,124,332 48 c^s^, l'on trouve que la somme dépensée en 1841, pour le service de l'instruction primaire, s'élève à fr. 2,366,759 38 c^s^, non compris la rétribution des élèves solvables dans les écoles communales.

(b) Dans cette colonne figurent les subsides accordés aux établissements spéciaux (*Ouvroirs, écoles de manufactures, etc.*) et imputés sur le Budget de l'Industrie.

toutes les dépenses.

TABLEAU C.				TABLEAU D.			TABLEAU E.			TABLEAU F.		
État.	Province.	Commune.	Ressources extraord^{s}. (*a*)	État.	Province.	Commune.	État.	Province.	Commune.	État.	Province.	Commune
2,200 »	6,400 »	10,950 »	»	6,120 »	1,200 »	»	1,000 »	»	1,400 »	56,386 72	»	1,450 »
6,350 »	15,655 62	26,892 88	»	9,385 »	2,000 »	»	14,100 »	1,450 »	3,180 »	56,227 82	»	1,200 »
5,600 »	7,738 59	16,656 81	»	3,325 »	2,333 »	»	17,772 »	8,725 »	4,462 »	12,000 »	»	»
2,300 »	3,240 »	16,352 85	»	4,750 »	1,000 »	»	20,279 67	8,650 »	4,200 »	8,000 »	»	870 72
»	580 »	250 »	»	6,840 »	1,883 »	»	10,488 33	760 »	724 54	10,000 »	»	2,000 »
5,635 19	12,000 »	49,408 46	16,054 85	9,545 »	»	»	7,360 »	750 »	24,513 »	4,574 »	»	3,717 80
13,600 »	3,000 »	28,234 23	4,900 »	2,975 »	200 »	»	»	»	»	»	»	»
9,817 50	3,400 »	31,293 »	»	3,950 »	»	»	»	»	»	9,000 »	1,500 »	4,940 05
9,200 »	5,550 »	34,946 92	100 »	3,950 »	1,900 »	»	6,200 »	100 »	2,125 »	6,000 »	»	1,800 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	9 25	»	»	»	»	»
»	»	»	»	9,960 50	»	»	»	»	»	»	»	»
54,702 69	57,564 21	214,995 15	21,054 85	60,800 50	10,516 »	»	77,209 25	20,435 »	40,604 54	162,188 54	1,500 »	15,978 32